

Lettre de M. Chevalley – IA-IPR d'éducation musicale et chant choral

En date du 4 juin 2024.

Chères et chers collègues,

La pratique du chant choral en milieu scolaire est particulièrement dynamique dans notre académie. Il participe au quotidien à développer de nouvelles compétences, favorise le bien-être des élèves. De nombreux collégiens de notre académie chantent chaque semaine au sein de nos chorales scolaires. Certains souhaitent aller plus loin et rencontrer d'autres élèves partageant la même passion et la même envie de progresser.

C'est pourquoi, en accord avec le Recteur de l'académie de Strasbourg, j'ai le plaisir de vous annoncer la création prochaine du *Jeune Chœur Académique d'Alsace*.

Celui-ci est porté par l'association [AlsaMuse](#) et Philippe Utard, notre collègue, qui se verra confier la direction artistique entouré de collègues mettant leurs compétences aux services de cet ambitieux projet. Sans aucun doute, ce chœur permettra à de nombreux élèves de construire un projet collectif passionnant qui les marquera durablement.

Le cadre de ce Jeune Chœur Académique d'Alsace

Il réunira chaque année environ 40 chanteurs sélectionnés parmi les collégiens de l'académie et étant engagés dans l'Enseignement Facultatif de Chant Choral. Encadré par des professeurs d'éducation musicale et de chant choral, le jeune chœur se réunira l'année scolaire prochaine des samedis (le planning prévisionnel est accessible dans le formulaire d'inscription), au collège du Parc à Illkirch (67), en alternance avec un collège du Haut-Rhin (68).

Les chanteurs sélectionnés prépareront le programme musical en amont des répétitions (avec l'aide d'outils numériques tels que des guides vocaux). Les projets du Jeune Chœur Académique d'Alsace mettront en avant des créations vocales adaptées aux capacités des adolescents, intégrant des éléments de mise en espace. Dans un but d'accompagnement, des enregistrements vidéo des répétitions pourront être diffusés.

Les choristes retenus par le projet du jeune chœur :

- S'engagent à être présents à toutes les activités présentées avant le début des sessions ;
- S'engagent à poursuivre l'enseignement facultatif de chant choral au sein de leur collège ;
- S'engagent à apprendre tous les chants attendus avant les sessions de répétitions.

Les représentants légaux s'engagent à signer les autorisations parentales qui seront envoyées après la sélection. Ils autorisent la capture de vidéos et de photos lors des répétitions et des concerts.

Comment poser sa candidature ?

Les élèves devront compléter un formulaire en ligne et envoyer une vidéo (de préférence en mode paysage). La vidéo se dépose directement dans le formulaire. Celle-ci doit comporter 3 parties :

1. Se présenter en quelques mots ;
2. Exprimer ses motivations pour rejoindre le chœur ;
3. Chanter tout ou partie d'une chanson de son choix (a capella éventuellement. En cas de bande-son, il faut que l'on puisse bien distinguer la voix du candidat).

Merci de diffuser cette information et le lien d'inscription ci-dessous à vos choristes intéressés (inscriptions ouvertes jusqu'au mardi 2 juillet 2024) :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdm7TH4JtZJocJOlaOOPybUlbP8naUEvI2JeMT0zZxGI6ZYA/viewform?usp=sf_link

Nous recueillerons votre avis (entre le 26 juin et le 3 juillet) sur les candidatures une fois vos élèves inscrits.

Pour des raisons d'assurance, les établissements d'origine des candidats retenus seront invités à cotiser à l'association AlsaMuse, à hauteur de 100 euros par an.

Si vous avez d'autres questions, n'hésitez pas à prendre contact avec AlsaMuse : contact@alsamuse.fr qui répondra avec plaisir à toutes vos questions.

Calendrier à venir :

- Visioconférence pour les professeurs : Mercredi 19 juin à 17h
- Date limite de dépôt des candidatures : Mercredi 26 juin 2024
- Recueil des avis des professeurs : du 26 juin au 2 juillet 2024
- Communication des choristes retenus : 5 juillet 2024 au plus tard
- Distribution des dossiers d'inscription aux familles : début juillet 2024
- Visioconférence avec les familles et communication des dates de répétition : Septembre 2024

Je vous souhaite à toutes et à tous une très bonne semaine.

Bien cordialement,

Daniel CHEVALLEY

Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional
Éducation musicale et chant choral
Correspondant académique de l'éducation prioritaire
Bureau 311 - Boulevard Poincaré
Rectorat de l'académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg Cedex 9
Tél. 03 88 23 38 71 | P. 06 45 27 50 24
www.ac-strasbourg.fr

